



DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC par voie de CONCESSION

A titre d'information, les recettes enregistrées par la commune au titre des droits de places acquittés par les camping-cars s'élèvent à :

- 2013 : 36 207 €
- 2014 : 37 623 €
- 2015 : 43 464 €
- 2016 : 46 860 €

L'actuelle aire compte environ 50 places.